




Les bonnes pratiques pendant l'alerte

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
Se tenir informé de l'évolution de la situation	
<ul style="list-style-type: none"> → Écoutez la radio locale : France Bleu Provence → Consultez les sites internet et réseaux sociaux des organismes de l'état, MétéoFrance et Vigicrue 	<ul style="list-style-type: none"> → Ne vous rendez pas à proximité des cours d'eau pour observer la situation <p> Seules les informations diffusées par les organismes de l'état ou de MétéoFrance sont officielles.</p>
Protéger vos collaborateurs et clients	
<ul style="list-style-type: none"> → Évacuez le personnel et les clients vers l'espace refuge avec le kit d'urgence → Déployez votre plan de gestion de crise (Voir fiche 8) → Avertissez les partenaires de l'entreprise et indiquez-leur de ne pas venir dans le secteur. → Limitez vos appels aux situations d'urgence afin de ne pas encombrer les lignes des secours 	<ul style="list-style-type: none"> → Ne vous déplacez pas en dehors de l'entreprise sans l'autorisation des secours → Ne vous engagez jamais sur une route inondée, à pied ou en voiture ! <p> Une voiture peut être emportée à partir de 30cm d'eau</p>
Protéger votre bâtiment et votre matériel	
<ul style="list-style-type: none"> → Mettez en place les batardeaux et obturez les aérations → Coupez l'alimentation des réseaux → Rehaussez vos stocks et matériels sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> → N'essayez pas d'arrêter l'eau par vous-même <p> Réalisez les mesures de protection avant que l'eau n'arrive dans votre bâtiment. Ne vous mettez pas en danger inutilement !</p>

Réalisez les mesures de protection avant que l'eau n'arrive dans votre bâtiment. Ne vous mettez pas en danger inutilement !